



## COMMUNE DE BÂGÉ-DOMMARTIN

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026

Imposée aux Départements depuis 1982, la Loi du 6 février 1992 a étendu aux communes de 3500 habitants et plus, ainsi qu'aux Régions, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci par l'assemblée (art. L2312-1, L3312-1, L4311-1 et L5211-26 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le débat d'orientation budgétaire n'a toutefois aucun caractère décisionnel.

**Sa tenue permet d'instaurer une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante et donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de la commune.**

Modifications liées à la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 Article 107 « Amélioration de la transparence financière »



## LE CONTEXTE INTERNATIONAL ET NATIONAL

- **Au niveau mondial en 2025 : une croissance modérée**

L'année 2025 a été marquée par un niveau de croissance du PIB de 3% avec des dynamiques régionales très différentes d'une zone à l'autre. Les Etats-Unis ont continué de surperformer et de surprendre à la hausse avec une croissance de 3% tandis que la zone Euro peine à se redresser avec un taux inférieur à 1% et surtout une économie allemande à l'arrêt. La Chine ralentit également avec une croissance inférieure à 5%, entraînant le gouvernement chinois à annoncer une série de nouvelles mesures de soutien à l'économie.

- **Au niveau national en 2025 : La participation des collectivités à l'effort de redressement**

Contexte général de la France : Une croissance de 1.1% équivalente à celle de 2023 mais avec un quatrième trimestre négatif à -0.1%, un ralentissement de l'inflation à 1.4% qui devrait se stabiliser, des perspectives d'emploi plutôt défavorables et un rétablissement des finances publiques qui sera d'autant plus lent que la loi de Finances a été votée très tardivement.

- **Loi de finances 2026 : quelques conséquences**

**Les collectivités locales sont associées aux efforts de maîtrise du déficit public** (participation attendue de 2 Md€). La dotation globale de fonctionnement (DGF) n'est ni réduite ni revalorisée. Elle est maintenue à son niveau de 2025.

Le **dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales** (Dilico), initialement prévu pour la seule année 2025, est maintenu en 2026. L'effort imposé aux collectivités via ce dispositif sera de 740 millions d'euros. Les communes seront entièrement exonérées de cette ponction.

Une "prime régaliennne" annuelle de **500 euros** est instaurée pour les maires. Un **régime d'assurance pour les collectivités** en cas de dommages résultant d'émeutes et un fonds de mutualisation pour les indemniser sont créés.

**La liaison entre les taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et de la taxe foncière est supprimée**, afin que les communes puissent augmenter le premier sans pénaliser les propriétaires résidant à l'année sur leur territoire.

La trajectoire d'évolution du solde du budget est définie de façon à ramener le solde négatif à moins de 5.4% et le solde de la dette à un indice de 109 par rapport au PIB. Il semblerait qu'une stabilité en valeur de la dotation globale de fonctionnement soit prévue dans la future Loi Générale de Finances Publiques.



# 1. SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE AU 31 DÉCEMBRE 2025 - BUDGET GÉNÉRAL

## SYNTHÈSE 2025 (RÉSULTATS SANS REPRISE DES EXERCICES PRÉCÉDENTS)

La commune de Bâgé-Dommartin parvient à dégager une capacité d'autofinancement brute positive de **541 643 €**. Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées, elles se situent légèrement en deçà de l'année 2024. L'année 2025 a vu le démarrage des travaux du pôle communal de la tranche n°1 en janvier, la réfection de la bande de roulement du Corridor a clôturé cette opération (les trottoirs ont été réalisés en 2024) ainsi que la poursuite des travaux de la traversée de la RD80 dans Dommartin avec la réhabilitation du réseau pluvial ; plus de 2 400 k€ ont été consacrés sur 2025 au total en ajoutant les investissements récurrents. Il est à noter que le tableau ci-dessous est un bilan de l'année N sans tenir compte des restes à réaliser de N+1 et des résultats antérieurs. Les restes à réaliser sont de **50 579,62 €**.

	2023	2024	2025	% variation 2024/2025
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
<b>Fonctionnement recettes</b> Ressources permettant de financer les dépenses courantes de la collectivité (A)	2 917 159€	3 126 924€	<b>3 148 373€</b>	1%
<i>Dont report année N-1</i>	377 279€	551 230€	<b>362 822€</b>	-34%
<b>Fonctionnement dépenses</b> Dépenses nécessaires au fonctionnement quotidien des services (B)	2 427 800€	2 659 162€	<b>2 606 730€</b>	-2%
<b>Dont charges financières</b> Intérêts que paie la collectivité chaque année pour ses emprunts (F)	40 138€	30 232€	<b>24 327€</b>	-20%
<b>Résultat comptable</b> Différence entre toutes les recettes et toutes les dépenses - Ce qu'on peut virer à la section d'investissement (A-B=R)	489 359€	467 762€	<b>541 643€</b>	16%

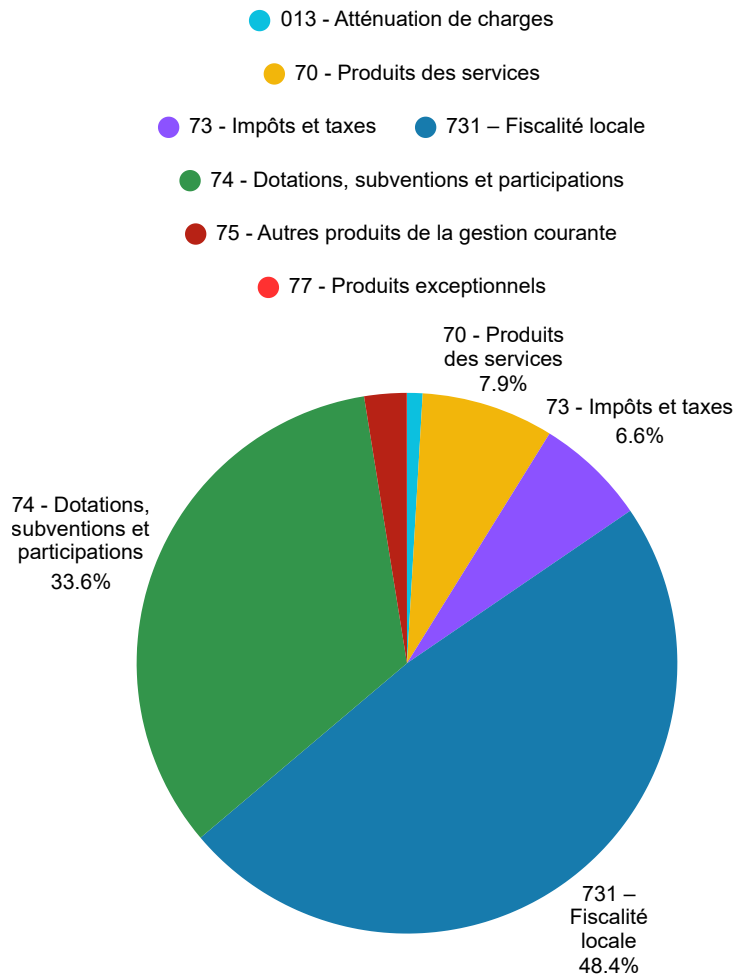


	2023	2024	2025	% variation 2024/2025
<b>INVESTISSEMENT</b>				
<b>Investissement recette</b> Ressources qui financent les projets et équipements durables (C)	890 142€	671 694€	3 066 073€	356%
<i>Dont excédents de fonctionnement capitalisés</i>	417 033€	315 407€	656 169€	108%
<b>Investissement dépense</b> Dépenses pour acheter ou construire des biens durables et réaliser des projets (D)	825 489€	1 098 550€	2 476 304€	125%
<i>Dont résultat d'investissement repris</i>	219 476€	154 822€	581 679€	276%
<b>Dont remboursement d'emprunt et dettes assimilées</b> Capital que la collectivité rembourse de ses emprunts chaque année (G)	292 770€	295 187€	265 691€	-10%
<b>Besoin ou Capacité d'Investissements résiduel</b> Fonds nécessaires pour financer les investissements après avoir payé les remboursements d'emprunts (C - D = E)	64 653€	-426 856€	589 769€	-238%
<b>TOTAUX</b>				
<b>Résultat d'ensemble</b> Solde final sur toutes les sections - Fonctionnement et investissement (R-E)	554 012,00€	40 906,00€	1 131 412,00€	2666%
<b>Excédents bruts de fonctionnement</b> Fonds disponibles après déduction des dépenses courantes et avant déduction des intérêts d'emprunts (A-(B-F)) = I	529 497,00€	497 994,00€	565 970,00€	14%
<b>Capacité d'Autofinancement (CAF)</b> Fonds que la collectivité peut générer elle-même pour financer ses investissements (I-F=H)	489 359,00€	467 762,00€	541 643,00€	16%
<b>CAF nette du remboursement en capital des emprunts</b> Fonds réellement disponibles pour investir : après déduction du remboursement du capital des emprunts (H-G)	196 589,00€	172 575,00€	275 952,00€	60%
<b>Encours de la dette</b> Montant total des emprunts demeurant à rembourser (fin d'année)	1 084 677,00€	789 489,00€	1 823 798,00€	131%
<b>Annuité de la dette (réel)</b> Montant à rembourser chaque année pour les emprunts (capital et intérêts)	326 729,00€	288 145,00€	256 393,00€	-11%
<b>Ratio encours dette/ CAF nette</b> Nombre d'années pour rembourser la dette avec l'argent généré chaque année	5,52	4,57	6,61	



## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

### Détail des recettes réelles de fonctionnement



Les recettes de fonctionnement proviennent très majoritairement des ressources fiscales et des dotations de l'État, comme l'illustrent le graphique et le tableau ci-après.

Dans la perspective de la préparation du budget 2026, il conviendra de vérifier que la loi de finances pour 2026 confirme la pérennisation de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) ciblée en faveur des communes nouvelles. À ce stade, un risque de réduction ne peut être exclu et appelle une vigilance particulière.

Dans l'attente de la notification des montants définitifs, et par prudence, il a été retenu une hypothèse minorée des recettes prévisionnelles, afin de sécuriser l'équilibre budgétaire.

En 2025, la commune a perçu :

- 520 547 € au titre de la dotation de solidarité rurale (DSR)
- 460 833 € au titre de la dotation forfaitaire (DGF)



	2023	2024	2025	% variation 2024/2025
<b>013 - Atténuation de charges</b> (Remboursement assurance personnel...)	43 045,00€	79 619,00€	<b>29 090,00€</b>	-63%
<b>70 - Produits des services</b> (Cimetières, garderie, cantine...)	223 730,00€	245 535,00€	<b>248 639,00€</b>	1%
<b>73 - Impôts et taxes</b> (taxes foncières...)	235 294,00€	211 666,00€	<b>207 995,00€</b>	-2%
<b>731 – Fiscalité locale</b>	1 329 824,00€	1 448 480,00€	<b>1 519 333,00€</b>	5%
<b>74 - Dotations, subventions et participations</b>	1 022 584,00€	1 066 213,00€	<b>1 056 227,00€</b>	-1%
<b>75 - Autres produits de la gestion courante</b> (revenus des immeubles...)	45 769,00€	40 932,00€	<b>79 473,00€</b>	94%
<b>76 - Produits financiers</b>	-	-	-	
<b>77 - Produits exceptionnels</b> (remboursement assurance...)	5 167,00€	27 260,00€	<b>364,00€</b>	-99%
<b>Autres recettes</b>	11 746,00€	2 036,00€		
<b>RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 917 159,00€</b>	<b>3 121 741,00€</b>	<b>3 141 121,00€</b>	<b>1%</b>

**La fiscalité**

		2023	2024	2025
<b>Taxe sur le foncier bâti</b>	Base	4 183 000€	4 386 000€	<b>4 515 000€</b>
	Taux	24,59%	25,57%	<b>26.71 %</b>
	Produit	1 028 600€	1 121 500€	<b>1 205 956€</b>
<b>Taxe sur le foncier non bâti</b>	Base	338 300€	351 900€	<b>357 500€</b>
	Taux	44,44%	46,22%	<b>48.28%</b>
	Produit	150 341€	162 648€	<b>172 601€</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	Base	181 478€	187 700€	<b>184 000€</b>
	Taux	12,26%	12,75%	<b>13.32%</b>
	Produit	22 249€	23 932€	<b>24 508€</b>

Afin de consolider ses recettes dans le cadre de son programme d'investissement ambitieux, la commune a procédé en 2025 à une revalorisation moyenne de 4 % des taux d'imposition.

Les taux ont ainsi été portés :

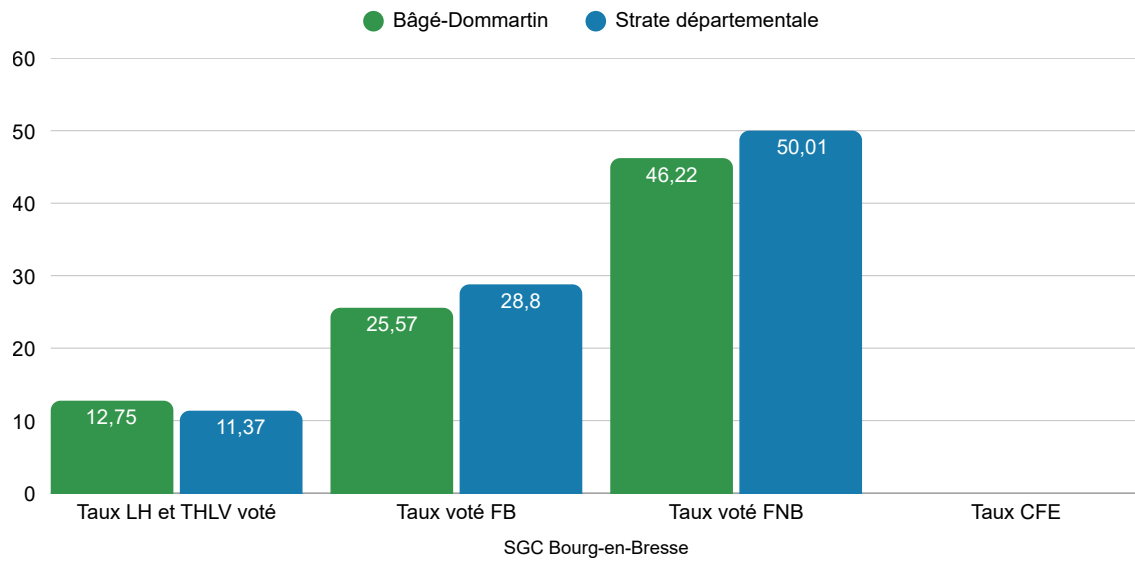
- pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB), de 25,57 % à 26,71 %
- pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB), de 46,22 % à 48,28 %
- pour la taxe d'habitation (TH), de 12,75 % à 13,32 %

Il convient de souligner que ces nouveaux taux demeurent inférieurs à ceux constatés dans les communes de la même strate démographique (cf. comparatif 2024).

Aucune augmentation des taux d'imposition n'est prévue en 2026.



### COMPARAISON DES TAUX EN 2024



## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

### *Dépenses de personnel : la première dépense budgétaire*

Les dépenses de personnel constituent la principale dépense de la commune de Bâgé-Dommartin, représentant **44,23 %** des dépenses réelles en 2025 (hors excédent de fonctionnement).

Le budget 2026 tiendra compte :

- des agents actuellement en cours de stagiairisation
- des mouvements prévus au sein du personnel
- de l'évolution des cotisations retraite et URSSAF

L'évolution de la masse salariale pour 2026 intègre également la volonté de la commune de poursuivre la revalorisation des salaires du personnel, notamment par le biais du dispositif RIFSEEP.



Chap. 012 - Charges de personnel et frais assimilés	2022	2023	2024	2025	% variation 2024/2025
64111 rémunération principale (titulaires)	405 081€	394 369€	451 419€	452 000€	0%
64118 Autres rémunérations (primes)	62 062€	58 901€	73 902€	69 725€	-6%
64131 – Rémunération (contractuels)	212 437€	235 847€	202 102€	221 643€	9%
Autres (charges sociales)	364 685€	425 217€	448 837€	429 656€	-4%
<b>TOTAL</b>	<b>1 044 265€</b>	<b>1 114 334€</b>	<b>1 176 260€</b>	<b>1 173 024€</b>	<b>0%</b>

### Focus sur le personnel

La commune compte **35** agents, répartis en :

- 20 temps pleins : 8 hommes et 12 femmes,
- 15 temps non complets : 1 homme et 14 femmes.

La fonction publique territoriale est organisée selon les filières, cadres d'emplois et catégories. Dans notre commune, la répartition des agents s'établit comme suit :

Filière administrative	5 agents	14.29 %	1 catégorie A 4 catégorie C
Filière culturelle	2 agents	5.71 %	2 catégorie C
Filière police	1 agent	2.86 %	1 catégorie C
Filière sportive	0 agent		
Filière technique	27 agents	77.14 %	27 catégories C



*Les subventions versées aux associations*

65748 - Subventions versées	2022	2023	2024	2025
	23 542€	19 200€	23 600€	22 000€

La commune de Bâgé-Dommartin propose de reconduire le soutien aux associations pour 2026 dans les mêmes conditions, en rappelant l'obligation pour les associations de formuler une demande écrite afin de bénéficier de ces subventions.

En 2025, un montant total de **22 000 €** a été distribué.

Il est à noter que le bilan financier de Bag'Evasion est désormais équilibré et ne nécessite plus de subventions exceptionnelles. La commune continue toutefois de contribuer à hauteur de **0,35 €** par enfant fréquentant la garderie Bag'Evasion, aide reversée aux parents et imputée au compte 6281 (déduction sur leur facture).

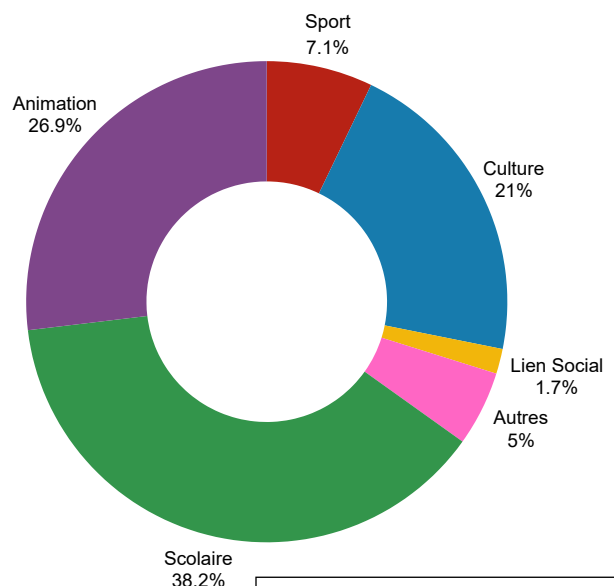
De plus, la commune soutient les stages d'été organisés par le centre de vacances du Judo Club, pour un montant de **1 890 €**.

Par ailleurs, la commune met à disposition des associations des salles, réservables 4 fois par an.

Le détail des subventions votées en 2025, affectées au compte 65748, est présenté ci-dessous.

La subvention la plus importante concerne l'association de la cantine de Dommartin, à hauteur de **10 100 €**.

REPARTITION THEMATIQUE DES SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS EN 2025



Accusé de réception en préfecture  
001-200077220-20260219-2026-05-DE  
Date de télétransmission : 23/02/2026  
Date de réception préfecture : 23/02/2026



NOM	OBJECTIFS	NOMBRE DE BD	2025
<b>Cantine scolaire</b>	Fonctionnement : Salaires et matières premières	<b>75/75</b>	<b>10 100€</b>
<b>Chats libres</b>	Fonctionnement : stérilisation et nourriture des chats errants + lien pour adoption	<b>5/113 - 12 chats BD</b>	<b>200€</b>
<b>Club de l'amitié</b>	Fonctionnement : Réunions 2x/mois avec jeux de société	<b>48/48</b>	<b>200€</b>
<b>Comité des fêtes BLV</b>	Projet : Feu d'artifice	<b>18/19</b>	<b>2 000€</b>
<b>Dyn'Ami'c Dommart'Ain</b>	Fonctionnement et projet : Marché artisanal 06/04/25, escape game 15/06/25, repas dansant 27/09/25, illuminations Dommartin 6/12/25	<b>19/19</b>	<b>400€</b>
<b>Passion patrimoine</b>	Fonctionnement et projet : Travaux, écriture d'un livre, recherches sur le terrain, visites guidée, restauration du lavoir-abreuvoir de Montépin	<b>12/22</b>	<b>2 200€</b>
<b>Sou des écoles Dommartin</b>	Fonctionnement : Financement de sorties scolaires, intervenants et activités à l'école Dommartin		<b>450€</b>
<b>Union Bouilitste de Dommartin</b>	Subvention exceptionnelle : Chauffage voeux du Maire	<b>39/72</b>	<b>250€</b>
<b>Union fraternelle des chasseurs Dommartin</b>	Fonctionnement et projet : Aménagement extérieur du local de chasse	<b>20/23</b>	<b>300€</b>
<b>Union musicale 3 Bâgé-Dommartin</b>	Fonctionnement : cours de musique (orchestre et chorale)	<b>39/70</b>	<b>800€</b>
<b>Zinzin Circus</b>	Fonctionnement : Organisation d'un spectacle joué à plusieurs occasions	<b>40/90</b>	<b>300€</b>
<b>Coop scolaire Bâgé-la-Ville</b>	Projet : Classe verte dans le cantal		<b>2 600€</b>
<b>Bertrand Landré</b>	Projet : Participation Championnats d'Europe de Labour (1 et 2/03/25)		<b>400€</b>
<b>Sou des écoles Bâgé-la-Ville</b>	Fonctionnement et projet : classe verte, cinéma, sorties culturelles	<b>35/35</b>	<b>1 500€</b>
<b>Poulnard Express Théâtre</b>	Fonctionnement : Représentation théâtrale 01/11/25 et répétitions 1x/semaine et pendant les vacances scolaires	<b>4/8</b>	<b>300€</b>
<b>TOTAL</b>			<b>22 000€</b>

Accusé de réception en préfecture  
001-200077220-20260219-2026-05-DE  
Date de télétransmission : 23/02/2026  
Date de réception préfecture : 23/02/2026



### *Les autres dépenses de fonctionnement*

Les charges générales constituent le deuxième poste de dépenses du budget communal. Les principales dépenses courantes sont regroupées dans le chapitre 011 (charges à caractère général).

*Outre la hausse constante des biens, matériaux et fluides, ce chapitre inclut les dépenses d'entretien des bâtiments et de la voirie, qui permettent notamment de récupérer la TVA sur les comptes 615221 et 615231. Pour le budget 2026, il conviendra de vérifier que cette possibilité de récupération de TVA est reconduite.*

Un nouveau programme triennal de voirie a été mis en place pour les exercices 2026 à 2028, afin de planifier et sécuriser les travaux nécessaires.

Par ailleurs, il faudra intégrer l'évolution du poste des contributions versées aux syndicats (SIVU, SIVOS, SDIS, SIEA). Ces contributions sont en constante évolution.

Pour 2025, nos deux syndicats locaux (SIVU et SIVOS des trois Bâgé) représentent une participation totale de 129 729 €, soit **31,33 €** par habitant (20,28 € pour le SIVOS et 11 € pour le SIVU).

L'année 2025 a notamment été marquée par les travaux d'extension de la caserne du SIVU et l'éclairage des stades du SIVOS. Ces investissements importants et nécessaires ont eu un impact direct sur les participations communales. Une stabilisation des contributions est toutefois prévue pour 2026.

**Les autres dépenses de fonctionnement**

<b>Autres dépenses de fonctionnement</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>% variation 2024/2025</b>
014 - Atténuations de produits Remboursement arrêts maladies	10 540€	9 612€	9 433€	-2%
65 - Autres charges de gestion courante dont cotisations :	32 516€	432 226€	379 343€	-12%
<i>Dont SIEA</i>	22 361€	31 794€	37 617€	18%
<i>Dont SIVOS</i>	79 268€	79 192€	83 992€	6%
<i>Dont SIVU</i>	35 462€	47 932€	45 738€	-5%
<i>Dont INDEMNITES ELUS</i>	95 884€	97 911€	97 911€	0%
<i>Dont SERVICE INCENDIE</i>	56 253€	71 827€	72 120€	0%
<i>Dont CCAS</i>	8 136€	9 000€	9 200€	2%
66 - Charges financières	40 138€	30 232€	25 786€	-15%
67 - Charges exceptionnelles	336€	-	-	
68 - Dotations aux provisions	2 477€	-	-	
042 – Dotations aux amortissements (6811)	119 676€	176 063€	233 091€	32%
TOTAL	497 683€	648 133€	647 653€	0%
<b>TOTAL DES AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 427 800€</b>	<b>2 659 162€</b>	<b>2 606 730€</b>	<b>-2%</b>



## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses prévisionnelles d'investissements pour 2026 sont en cours d'élaboration (se reporter aux orientations par politique publique/projets). Année électorale oblige, la commune a fait le choix de poursuivre les projets déjà engagés. Le vote du budget est prévu le 12 mars 2026.

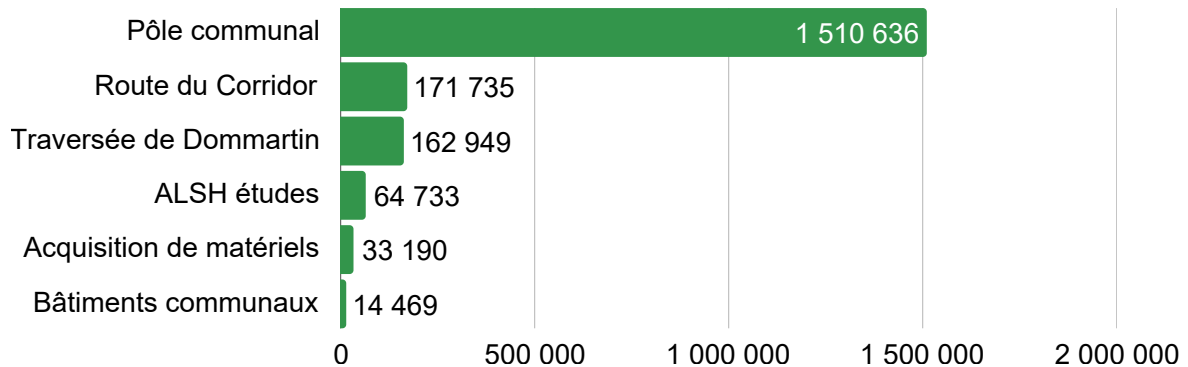
Suite aux différentes études, il a été décidé de lancer un programme pluriannuel ambitieux, qui a permis le démarrage de quatre projets en 2024 :

- le pôle communal à Dommartin
- une ALSH garderie à Bâgé-la-Ville
- l'aménagement de la traversée de Dommartin
- la sécurisation de la Route du Corridor à Bâgé-la-Ville

Après les phases d'études, les travaux ont commencé en 2024. À ce jour :

- les travaux de la Route du Corridor sont terminés
- la traversée de Dommartin sera achevée en mars 2026
- la construction du pôle de Dommartin a débuté en janvier 2025, et la première tranche a été réceptionnée en décembre 2025
- le démarrage de la construction de l'ALSH est prévu pour juillet 2026

### PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS REALISEES EN 2025



Une part importante des dépenses reste affectée aux remboursements des emprunts avec une annuité en capital de **265 691 €** en 2025.



	2023	2024	2025	% variation 2024/2025
<b>20 - Immobilisations incorporelles (frais d'études)</b>	39 011€	137 878€	<b>133 839€</b>	-3%
<b>204 - Subventions d'équipement versées</b>	-	64 649€		
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>	240 202€	561 013€	<b>1 849 904€</b>	230%
<b>16 - Emprunt et dettes assimilées</b>	292 770€	295 442€	<b>265 691€</b>	-10%
<b>27 - Autres immobilisations financières</b>	17 231€	34 386€	<b>34 386€</b>	0%
<b>Autres dépenses</b>	234 115€	160 005€	<b>192 484€</b>	20%
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>825 489€</b>	<b>1 253 373€</b>	<b>2 476 304€</b>	<b>98%</b>



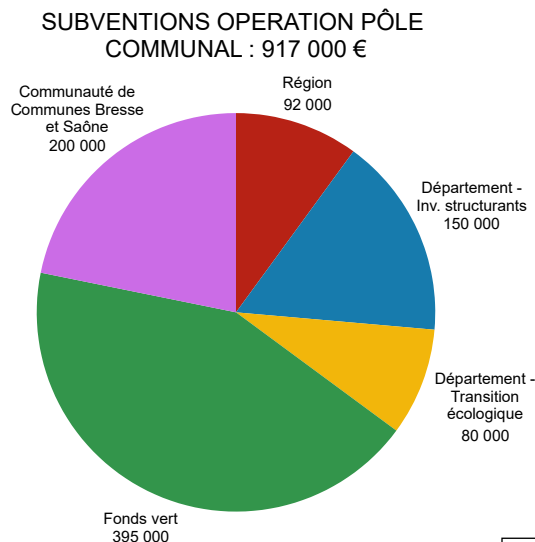
## RECETTES D'INVESTISSEMENT

	2023	2024	2025
1641 - Emprunts et dettes assimilées	0€	0€	1 300 000€
20 - Immobilisations corporelles	0€	0€	0€
13 - Subventions d'investissement	75 725€	60 000€	466 311€
10222 - FCTVA	65 173€	40 489€	208 404€
10226 – Taxe d'aménagement	57 168€	76 380€	23 753€
Autres recettes	692 076€	494 825€	1 067 605€
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>890 142€</b>	<b>671 694€</b>	<b>3 066 073€</b>

La commune a contracté trois nouveaux emprunts pour financer le programme d'investissement, pour un montant total de **1 300 000 €** (compte 1641), répartis comme suit :

- **600 000 € sur 25 ans**
- **300 000 € sur 15 ans**
- **400 000 € sur 2 ans**

Par ailleurs, le détail des subventions notifiées pour le pôle communal est présenté ci-dessous, pour un montant de 466 311 € perçues en 2025.





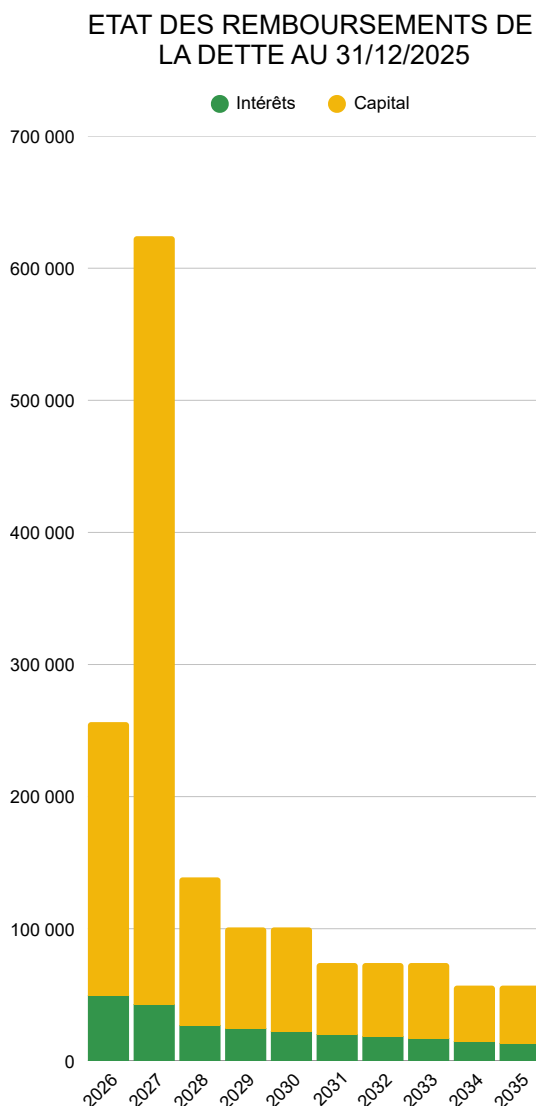
## ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

L'encours de la dette correspond au capital restant dû de l'ensemble des emprunts contractés par la commune. Chaque exercice budgétaire se traduit par le remboursement d'une annuité de dette, comprenant à la fois le capital amorti et les frais financiers associés.

Avant le démarrage du plan de nouveaux investissements, l'endettement de la commune est passé de 1 772 745 € à fin 2020 à 789 485 € au début de 2025, soit une réduction significative avant la mise en place des emprunts destinés au financement des nouveaux projets.

Pour 2026, la commune de Bâgé-Dommartin devra s'acquitter d'une annuité totale de **256 393 €**, comprenant :

- 207 172 € d'amortissements de capital
- 49 220 € d'intérêts.

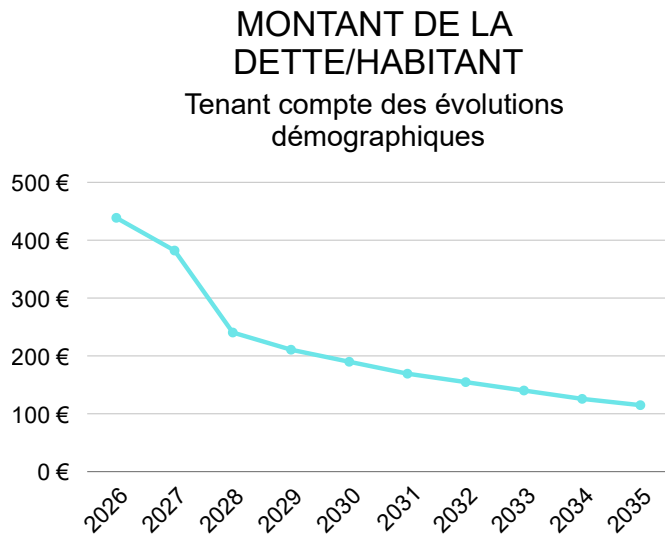
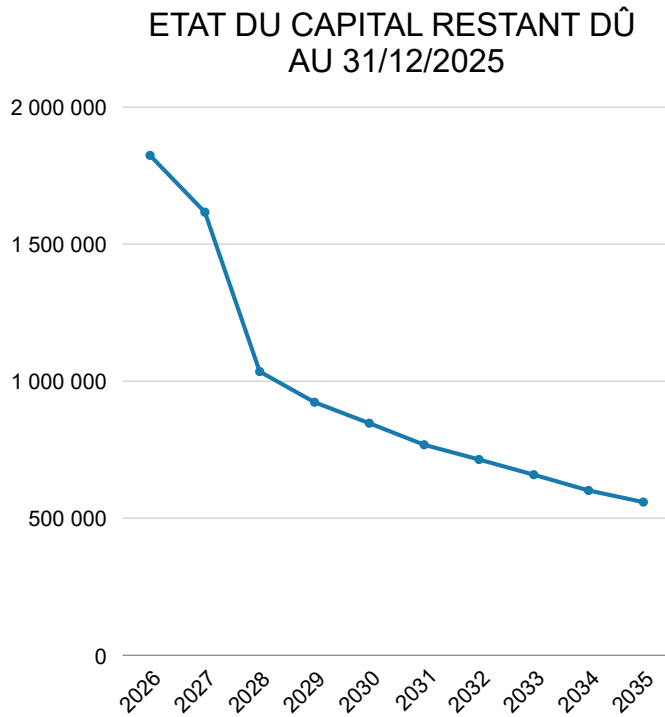


	Annuité	Intérêts	Capital
<b>2026</b>	<b>256 393,39€</b>	<b>49 220,94€</b>	<b>207 172,45€</b>
<b>2027</b>	624 225,29€	42 687,72€	581 537,57€
<b>2028</b>	138 858,09€	26 879,25€	111 978,84€
<b>2029</b>	100 995,67€	24 421,85€	76 573,82€
<b>2030</b>	100 995,68€	22 388,37€	78 607,31€
<b>2031</b>	74 036,52€	20 287,65€	53 748,87€
<b>2032</b>	74 036,52€	18 467,46€	55 569,06€
<b>2033</b>	74 036,50€	16 579,43€	57 457,07€
<b>2034</b>	56 947,79€	14 620,37€	42 327,42€
<b>2035</b>	56 947,79€	13 399,58€	43 548,21€



L'encours de la dette au 1er janvier 2026 s'élève à **1 823 798 €**, soit un montant rapporté par habitant à **439 €**.

Le tableau ci-dessous présente, année par année, l'évolution de l'encours de la dette, ainsi que les montants d'intérêts et de capital remboursé.



	Capital restant dû
<b>2026</b>	1 823 798,52€
<b>2027</b>	1 616 626,07€
<b>2028</b>	1 035 088,50€
<b>2029</b>	923 109,66€
<b>2030</b>	846 535,84€
<b>2031</b>	767 928,53€
<b>2032</b>	714 179,66€
<b>2033</b>	658 610,60€
<b>2034</b>	601 153,53€
<b>2035</b>	558 826,11€



## 2. BUDGETS ANNEXES : ASSAINISSEMENT

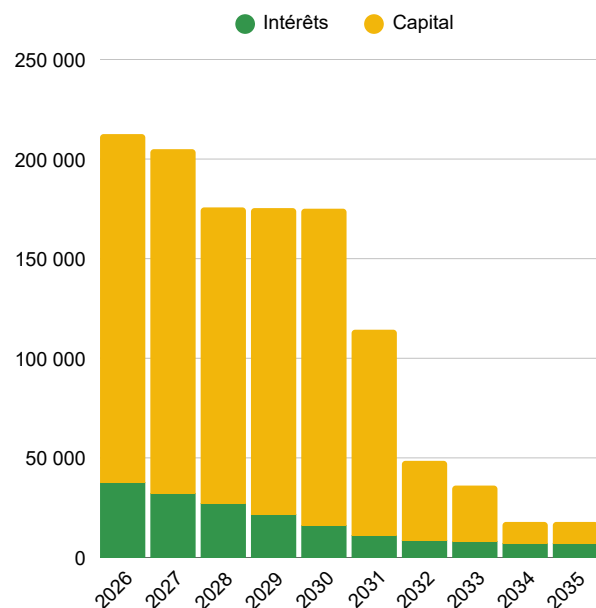
### STRUCTURATION DE LA DETTE ET PROJECTION

Le tableau ci-dessous indique, année par année, l'encours de la dette, ainsi que la décomposition des annuités entre intérêts et capital. La commune de Bâgé-Dommartin est endettée jusqu'en 2035.

	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû
<b>2026</b>	<b>212 529,44€</b>	<b>37 853,02€</b>	<b>174 676,42€</b>	<b>1 197 495,64€</b>
<b>2027</b>	204 959,43€	32 303,27€	172 656,16€	1 022 819,22€
<b>2028</b>	175 727,85€	26 887,24€	148 840,61€	850 163,06€
<b>2029</b>	175 381,26€	21 525,00€	153 856,26€	701 322,45€
<b>2030</b>	175 080,76€	16 040,59€	159 040,17€	547 466,19€
<b>2031</b>	114 339,46€	11 093,47€	103 245,99€	388 426,02€
<b>2032</b>	48 516,73€	8 624,89€	39 891,84€	285 180,03€
<b>2033</b>	36 103,95€	7 797,32€	28 306,63€	245 288,19€
<b>2034</b>	17 850,04€	7 243,09€	10 606,95€	216 981,56€
<b>2035</b>	17 850,04€	6 877,82€	10 972,22€	206 374,61€

L'extinction de la dette du budget assainissement montre un décrochage progressif comme le montre ce graphique :

ETAT DES REMBOURSEMENTS DE LA DETTE AU 31/12/2025





Pour rappel, la commune de Bâgé-Dommartin dispose de six systèmes d'assainissement, répartis comme suit :

- Teppes de Biche : 290 EH
- Onjard : 500 EH
- Les Spattières : 1 065 EH
- Lagunage : 550 EH
- Dommartin : 450 EH
- Coberthoud : 150 EH

Un diagnostic réalisé en 2017 sur les systèmes d'Onjard et des Teppes de Biche a conduit à la mise en place d'un programme d'actions spécifique à ces deux installations. Des travaux importants de réduction des eaux claires ont été menés en 2019 sur le système d'Onjard.

Le transfert de compétence de l'assainissement à la CCBS n'est plus d'actualité, mais pourrait être envisagé lors de la prochaine mandature. Le schéma directeur de l'assainissement est déjà finalisé.

En ce qui concerne les travaux, la première tranche a été réalisée en 2024, et la seconde tranche se poursuivra en 2026.



### 3. PERSPECTIVES LOCALES 2026

En raison du renouvellement prochain du conseil municipal, les élus se concentreront sur la gestion courante et la poursuite des programmes validés lors du mandat précédent.

Les lignes directrices du budget 2026, qui sera soumis au vote du Conseil municipal le 12 mars 2026, s'articulent autour de quatre grandes orientations :

1. **Fiscale** : maintien des taux communaux afin de pérenniser la capacité d'autofinancement nécessaire à la réalisation des investissements liés aux projets du mandat, tout en restant en dessous des moyennes des taux pratiqués par les communes de taille similaire.
2. **Dépenses** : poursuite d'une maîtrise stricte des dépenses de fonctionnement, avec : sobriété énergétique, maintien des soutiens au tissu associatif, entretien constant du patrimoine communal, réalisation du programme pluriannuel d'entretien des voiries, écoles et équipements culturels, tout en tenant compte de l'incidence des amortissements sur les futurs investissements.
3. **Endettement** : sécurisation contrôlée de l'encours de la dette, intégrant les nouveaux emprunts, en lien avec l'évolution de la capacité de désendettement, tout en laissant la possibilité de financer de nouveaux investissements dans le cadre du futur mandat.
4. **Investissement** : poursuite des projets structurants avec un contrôle rigoureux des charges induites. Les investissements prévisionnels pour 2026 seront financés par :
  - les marges dégagées par la capacité d'autofinancement
  - les subventions accordées
  - les emprunts

Compte tenu du contexte politique actuel, ces investissements sont conditionnés à la confirmation du versement des subventions, notamment pour le projet ALSH. À ce jour, toutes les subventions prévues pour le pôle communal ont été notifiées.



## 4. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026 PAR POLITIQUE PUBLIQUE

Les principales perspectives pour 2026, étudiées par le Conseil municipal en fonction des disponibilités financières et techniques ainsi que des mesures gouvernementales, sont les suivantes :

### 4.1 SPORT, CULTURE, VIE ASSOCIATIVE ET ACTIONS SYNDICALES

#### Culture et médiathèque :

- Poursuite du programme d'animations à la Médiathèque, notamment le salon du livre bisannuel, auquel la commune de Bâgé-Dommartin participe financièrement. La prochaine édition aura lieu cette année.
- **Déménagement de la bibliothèque de Dommartin dans les nouveaux locaux et acquisition de nouveaux mobiliers, intégrés au budget d'investissement 2026.**

#### Vie associative :

- Maintien des aides et soutiens aux associations, notamment la gratuité des salles pour les associations jusqu'à quatre fois par an.
- **Maintien du volume des subventions en 2026.**
- **Soutien à la tranche 3 du lavoir, dédiée à l'aménagement paysager, qui viendra enrichir le patrimoine communal.**

#### Sport et coopération intercommunale (SIVOS) :

- Poursuite de la coopération sportive au sein du syndicat SIVOS, avec maintien de la participation de la commune en 2026. Les travaux d'éclairage des stades, débutés au dernier trimestre 2024, ont été finalisés fin mars 2025.
- **Sous réserve de validation par les nouvelles équipes municipales, sont à l'étude : la création de l'éclairage des courts de tennis et la faisabilité d'un pumphtrack.**

#### Soutien au SIVU (SLIS et caserne) :

- Poursuite de la coopération au sein du SIVU, avec maintien de la participation de la commune en 2026.
- Soutien au fonctionnement de la caserne. Aucun investissement n'est prévu pour 2026.

### 4.2 SOLIDARITÉ, LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ET ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES

- Actions pour les personnes âgées : poursuite des initiatives telles que les colis de Noël et le repas des aînés.
- CCAS : renforcement des actions de soutien et d'accompagnement des habitants.
- Services de proximité : poursuite des actions visant à conforter les services locaux, notamment Aidants-connect, la mutuelle communale et la conseillère numérique pour lutter contre la fracture numérique.



### 4.3 SCOLAIRE ET JEUNESSE

PEDT (Projet Educatif De Territoire) : poursuite des actions définies en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux. La CAF a confirmé la possibilité de prolongation du PEDT par avenant.

→ Rappel : la CAF a confirmé un soutien pour l'ALSH à 300 000 €.

- Poursuite du soutien financier à la classe de découverte, à Bag'Evasion et aux stages d'été judo en 2026,
- **Revalorisation de la participation communale de 50 € à 52 € par enfant scolarisé (390 enfants en 2025/2026),**
- **Participation communale à hauteur de 100 € par élève pour la classe ULIS, avec prise en charge du fonctionnement et de l'investissement de la classe ULIS**
- Poursuite de l'entretien des classes et du renouvellement des équipements vieillissants selon les priorités et les moyens disponibles (ordinateurs, vidéoprojecteurs, mobiliers...)
- Soutien aux déplacements : financement des transports scolaires pour se rendre au gymnase, au boulodrome et à la médiathèque.
- Actions du Conseil Municipal Jeunes (CMJ) : soutien aux projets proposés par le CMJ 2025/2026, avec budget dédié pour la réalisation des initiatives.

### 4.4 BÂTIMENTS ET PATRIMOINE

- Entretien et performance énergétique : poursuite du programme d'entretien des bâtiments, en lien avec la réduction obligatoire de la consommation énergétique des grands bâtiments (conformément au décret tertiaire). Ce programme inclut :
  - renouvellement de l'éclairage en LED
  - contrôle et suivi des consommations via ENEDIS
- Pôle communal de Dommartin :
  - début des travaux en janvier 2025
  - réception de la tranche 1 le 9 décembre 2025
  - réception prévisionnelle de la tranche 2 en 2026
  - **Prise en compte des aléas liés aux travaux importants sur le bâtiment de 2009, dont le montant de réparation reste à préciser, et qui pourra modifier le plan de financement sur les AP/CP.**
- Projet ALSH garderie à Bâgé-la-Ville :
  - choix de l'architecte le 20 février 2025
  - phase APD validée le 20 novembre 2025
  - dépôt des dossiers de demandes de subventions en 2025
  - démarrage prévisionnel des travaux en septembre 2026 (objectif : 20 % des travaux réalisés en 2026)
  - Subventions notifiées : CAF 300 000 € et pacte du territoire Département 150 000 €. Les aides de l'État sont en cours de demande.



## 4.5 VOIRIES, ESPACES PUBLICS ET ESPACES VERTS – AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

- Voiries communales : maintien du programme triennal de réfection des voies, en tenant compte des besoins prioritaires liés aux projets :
  - finalisation du réaménagement de la traversée de Dommartin (espaces verts et arrêt de bus sécurisé),
  - **plan pluriannuel de sécurisation de la Route de Montgrimoux, avec première tranche intégrée au budget 2026.**
- Espaces verts :
  - poursuite des aides aux programmes de création, d'entretien et d'embellissement,
  - mise en œuvre de la gestion différenciée pour valoriser le label régional 1ère fleur "Villes et Villages Fleuris" obtenu pour l'ensemble de la commune en 2025 (et dès 2024 pour Dommartin).
- Cheminements doux : élaboration d'un plan pluriannuel d'aménagement avec la nouvelle équipe municipale
- Cimetières : poursuite de la reprise des concessions en 2026

## 4.6 ENVIRONNEMENT, ÉCLAIRAGE PUBLIC ET ASSAINISSEMENT

- Assainissement et réseaux : l'année 2026 sera une année de transition, avec poursuite du programme de réhabilitation des réseaux. Plusieurs projets sont inscrits au budget pour 212 000 € d'investissement avec maintien des tarifs : part fixe 48 €/an et 1,98 €/m<sup>3</sup>. Ces projets sont notamment :
  - curage de la lagune de Dommartin
  - télégestion des postes de relevage
  - réhabilitation d'une dizaine de branchements
  - divers travaux de réhabilitation à la suite des contrôles
- Éclairage public : modernisation complète du parc en LED, débutée dès 2026.
- Mobilité électrique : installation d'une borne IRVE (Installation de Recharge pour les Véhicules Electriques) près du gymnase.

## 4.7 INFORMATIQUE ET COMMUNICATION

- Réalisation de deux bulletins communaux.
- Poursuite de la mise en place de la signalétique (panneaux de signalisation). Un nouveau panneau numérique est prévu à Dommartin.

## 4.8 PERSONNEL ET FORMATION

Poursuite des actions engagées depuis 2021 :

- Tickets déjeuner : maintien de la participation de 2.5 € par ticket et passage à une carte dématérialisée pour remplacer les tickets papier.
- Mutuelles et prévoyance : adhésion aux deux conventions du CDG01 :
  - Mutuelle prévoyance (TERRITORIA) depuis le 01/01/2025 : participation de 7 € par agent/mois



- Mutuelle santé (APICIL) depuis le 01/01/2026 : participation de 15 € par agent/mois.
- Maintien de la participation active au CNAS et au plan de formation des agents pour valoriser et fidéliser le personnel.
- Actualisation et suivi des indemnités de fonction et d'expertises, ainsi que des compléments indemnitaires annuels, liés à l'engagement et à la manière de servir.
- Formation aux gestes de premiers secours (PSC1 et SST) poursuivie pour l'ensemble des agents

## 4.9 URBANISME

- PLUi : le PLUi est exécutoire depuis le 9 février 2024, avec application des nouveaux règlements graphiques et écrits pour l'instruction des autorisations d'urbanisme. Une modification est prévue au prochain mandat pour ajustements.
- Adaptation de la politique communale : formation des agents et élus en charge de l'instruction et prise en compte des impacts de la loi ZAN dans les décisions d'urbanisme.
- Dématérialisation : développement continu de la gestion dématérialisée des procédures urbanistiques.